

**WCC-2012-Res-061-FR**

**Stratégie de l'UICN pour les écosystèmes forestiers tropicaux des bassins de l'Amazonie, du Congo et de l'Asie du Sud-Est**

RAPPELANT la Déclaration conjointe des chefs d'Etat et de gouvernement à l'occasion du premier Sommet sur les écosystèmes forestiers tropicaux des bassins de l'Amazonie, du Congo et de l'Asie du Sud-Est, adoptée à Brazzaville le 3 juin 2011 ;

RAPPELANT les conclusions du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement sur les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo tenu à Brazzaville le 5 février 2005 ;

RECONNAISSANT que la gestion durable des écosystèmes est un élément crucial et essentiel pour la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et d'autres accords internationaux ainsi que d'instruments juridiques nationaux ;

RÉAFFIRMANT que la gestion des écosystèmes joue un rôle critique dans la mise en œuvre de la mission et du Programme de l'UICN, et que, tout en étant la raison d'être de la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE) de l'UICN, elle joue aussi un rôle important dans les travaux de la Commission du droit de l'environnement (CDE), de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) et de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN ; et

NOTANT le rôle vital et essentiel joué par les écosystèmes forestiers tropicaux dans l'atténuation des changements climatiques ;

***Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République du Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :***

DEMANDE au Conseil de l'UICN de créer un mécanisme pour accorder une attention spéciale à la gestion durable des écosystèmes forestiers tropicaux des bassins de l'Amazonie, du Congo et de l'Asie du Sud-Est dans le contexte des nouveaux Domaines de Programme de l'UICN 2013-2016 : *Valoriser et conserver la nature* et *Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux du climat, de l'alimentation et du développement* ; et d'inclure dans ce mécanisme des représentants de la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE), des autres Commissions intéressées précitées, du Secrétariat de l'UICN et du Comité du Programme du Conseil.

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.